

Compte rendu du Conseil Municipal

Séance du 16 novembre 2020

Date de convocation: 09 novembre 2020

L'An Deux Mille Vingt, le Lundi 16 novembre, les membres du Conseil Municipal de la commune de Saint-Gervais, régulièrement convoqués, se sont réunis en session ordinaire, à la salle du Villebon, sous la présidence de Monsieur Richard SIGWALT, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 23, présents 21, votants 22

<u>Présents</u>: MM SIGWALT Richard, RIOU Marie-Claude, LE CIGNE Johann, POTIER Stéphanie, LOIZEAU Jean, LANDREAU-BONENFANT Cécile, CROCHET Thierry, SOUCHET Jean, GUILLOT Bertrand, BESSONNET Virginie, MESNEL Sylvain, CHIRON Pierre, DAVID Karine, EVEILLARD Lydia, OGER Arnaud, NICOU Audrey, LAINARD Delphine, JOINT Dorothée, FLEURY Jean-Claude, ISAAC Bertrand, MAROUSSIE Didier

Absents et excusés: BATARD Sandrine ayant donné pouvoir à ISAAC Bertrand, PITAUD Marc.

Secrétaire de séance : Monsieur Jean LOIZEAU.

En préambule de la séance, Monsieur Eric GUILLOUX, Directeur Général de l'Agence de Services aux collectivités locales de Vendée présente aux conseillers la société publique locale de Vendée qui a pour but d'aider les collectivités Vendéennes dans leurs projets d'aménagement. Cette société a été créée pour remplacer le dispositif étatique de l'ATESAT qui venait à disparaître. Elle est 100% public.

Une minute de silence est également observée en hommage à Monsieur Samuel PATY, professeur d'histoire-géographie, assassiné devant son collège le vendredi 16 octobre 2020.

Les membres présents adoptent à l'unanimité le précédent compte-rendu du 05 octobre 2020.

VIE MUNICIPALE

Désignation des conseillers municipaux pour la commission de contrôle des listes électorales

Dans chaque commune, une commission de contrôle des listes électorales est mise en place afin de s'assurer de la régularité des listes électorales et examiner les recours administratifs préalables.

Elle est composée de 3 conseillers municipaux appartenant à la liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges et 2 conseillers municipaux de la seconde liste. Même procédure pour les suppléants.

Le Maire et les adjoints ne peuvent pas y siéger.

La commission se réunit au minimum une fois par an. Les années, avec scrutins, elle doit se réunir entre le 24è et le 21è jour avant le scrutin.

Monsieur le Maire demande donc le nom des conseillers municipaux qui souhaitent intégrer cette commission.

<u>Titulaires liste majoritaire</u>: Monsieur Pierre CHIRON, Madame Karine DAVID, Madame Delphine LAINARD

<u>Titulaires liste minoritaire</u>: Messieurs Jean-Claude FLEURY et Bertrand ISAAC

<u>Suppléants liste majoritaire</u>: Monsieur Bertrand GUILLOT, Monsieur Sylvain MESNEL, Monsieur Arnaud OGER

<u>Suppléants liste minoritaire</u>: Madame Sandrine BATARD et Monsieur Didier MAROUSSIE.

FINANCES ET BUDGETS

Informations signatures devis et marchés

Monsieur Thierry CROCHET, adjoint aux finances, donne lecture de l'ensemble des devis qui ont été signés par Monsieur le Maire entre le 03 octobre et le 13 novembre 2020.

Tarifs 2021 camping

Sur proposition de la commission communale des finances, le conseil municipal vote les tarifs publics locaux pour 2021, applicables à compter du 1^{er} janvier 2021, à savoir :

Fortait journalier (pour 2 personnes, emplacement du véhicule,	
de la tente ou de la caravane)	9,65€
Par campeur supplémentaire/ jour	4,65€
Enfant de moins de 7ans	2,30€
Branchement électrique / jour	3,45€
Garage mort/jour	9,65€

A ces tarifs, se rajoute la taxe de séjour initiée par Challans Gois Communauté.

Tarifs 2021 cimetière

Sur proposition de la commission communale des finances, le conseil municipal maintient pour 2021 les tarifs du cimetière, applicables à compter du 1^{et} janvier 2021, à savoir :

Concessions	Tarifs 2021
15 ans	160,00 €
30 ans	320,00 €
Columbarium	Tarifs 2021
15 ans	470,00 €
30 ans	940,00 €
Cavurne	Tarifs 2021
15 ans	160,00 €
30 ans	320,00 €
Ouverture et fermeture case (columbarium)	70,00 €
Taxe Inhumation (Concessions, cavurne urne)	90,00€

Taxe Exhumation	90,00€
Dispersion des cendres dans le jardin du souvenir	40,00 €

Tarifs 2021 médiathèque

Sur proposition de la commission communale des finances, et après délibération, le conseil municipal maintient les tarifs 2021 de la façon suivante :

Catégorie d'abonnés	Abonnement Commune et hors Commune
< 17 ans inclus	Gratuit
18-25 ans	5 €
Adultes à partir de 26 ans	10 €
Abonnement famille (parents et enfants mine	urs) 10€
Vacanciers (15 jours)	5 € + chèque caution de 40 €
Collectivités* (Saint Gervais ou Pays du Gois)	Gratuit T
Pénalité de retard (à partir de la deuxième lett	re) 5 € par lettre de rappel envoyée
Forfait remplacement carte de lecteur	2€
Remplacement livres ou CD détériorés ou pe	erdus à l'identique ou remboursement valeur
prix public	-
Forfait remplacement DVD détérioré ou perc	lu 50 €
Caution liseuse	150 €

^{*}Collectivités = écoles, centres de loisirs, maisons de retraite du domaine public ou privé. Abonnement valable un an de date à date.

Tarifs 2021 salles municipales

Sur proposition de la commission communale des finances, le conseil municipal vote à l'unanimité, les tarifs 2021 applicables au 1^{er} janvier 2021, des différentes salles communales selon le tableau annexé ci-après.

Salle des Primevères

Commune

Manifestation	Tarifs 2021
1 journée	340,00€
Jour supplémentaire	190,00€
Mariage (du vendredi 16h30 au dimanche 23h)	630,00 €
Association gervinoise, manifestation à but lucratif	Gratuit pour 2 manifestations puis 90€
Cérémonie laïque de sépulture	120,00€
Foyer des primevères pour réunion de particuliers	50,00€

Hors commune

1 journée	480,00 €
Jour supplémentaire	270,00 €
Mariage (du vendredi 16h30 au dimanche 23h)	900,00€

CAUTION: 1000,00 €

CAUTION MÉNAGE: 150,00 €

Salle de sports tarif 2021 pour associations gervinoises, manifestation à but lucratif : Gratuit pour 2 manifestations puis 90 € la journée

Salle zen tarif 2021 pour associations gervinoises, manifestation à but lucratif : Gratuit pour 2 manifestations puis 30 € la journée

Salle du Villebon (jusqu'à 23h)

Commune

Manifestation	Tarifs 2021
1/2 journée	90,00€
1 journée	130,00 €
Associations Communales + collation après obsèques	Gratuit
Association gervinoise, manifestation à but lucratif	Gratuit pour 2 manifestations puis 75,00 €

Hors commune

1 journée	230,00 €
Activité à but lucratif hors commune	300,00€

CAUTION: 1000,00 €

CAUTION MÉNAGE: 150,00 €

<u>Subvention exceptionnelle à l'ASSOLI – compensation de la réduction des aides de la CAF</u>

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'un nouveau Contrat Enfance Jeunesse a été conclu avec la CAF pour 2019-2022. Les aides que la CAF octroie à l'ASSOLI, dans le cadre du contrat enfance jeunesse, sont dégressives. La convention, en date du 1^{ct} avril 2019, signée entre les communes de Beauvoir sur Mer, Bouin, Saint-Gervais et Saint-Urbain, l'ASSOLI précise que « les communes s'engagent à prendre conjointement en charge la diminution du montant de l'aide financière annuelle versée par la CAF en attribuant une subvention de compensation à l'ASSOLI. La répartition de la prise en charge s'opérera en fonction du taux de fréquentation de l'ASSOLI par les enfants de chaque commune, la fréquentation s'entendant en nombre de journées par enfant. Elle sera calculée à partir des données de fréquentation de l'année N-1. »

En 2019, le montant de dégressivité s'élève à 9.808,92€. Pour Saint-Gervais, en 2019, la fréquentation représentait 31,44% soit le versement de la somme de 3.083,92€.

Afin de respecter les termes de la convention, après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

- Décide de verser la somme de 3.083,92€ à l'ASSOLI, afin de compenser la dégressivité des aides de la CAF pour l'année 2019
- Indique que les crédits ont été prévus au budget 2020 compte 6574.

Solidarité nationale pour les communes sinistrées des vallées des Alpes Maritimes

Monsieur le Maire informe les conseillers que l'association des Maires et Présidents d'intercommunalité des Alpes-Maritimes lance un appel aux dons pour les communes sinistrées des vallées des Alpes-Maritimes suite à la tempête meurtrière du 02 octobre 2020. Il rappelle que plusieurs villages ont été dévastés par des inondations destructrices.

Aussi, il invite le conseil municipal à se prononcer sur une éventuelle donation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- Souhaite verser la somme de 500 € en soutien aux communes sinistrées des vallées des Alpes-Maritimes
- Indique que cette somme sera versée sur le compte dédié ouvert par l'association des Maires des Alpes-Maritimes.

Acceptation du bénéfice d'un contrat d'assurance vie

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la commune de SAINT-GERVAIS a été désignée bénéficiaire d'un contrat d'assurance-vie souscrit par Monsieur Francis, Edouard, Michel FROGÉ, décédé le 21 septembre 2020 à Challans, auprès de CNP Assurances, dont la part revenant à la commune est valorisée à 65.563,65€.

Il est précisé que ce montant est communiqué à titre informatif et que la somme qui sera réellement perçue par la commune pourra être inférieure après paiement des impôts et taxes applicables à un tel contrat.

Il est proposé à l'assemblée d'accepter le bénéfice de ce contrat et de désigner un représentant de la commune qui sera chargé des formalités administratives qui en découlent.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité

- Accepte le bénéfice du contrat d'assurance-vie CNP Assurances, valorisé à 65.563,65€ souscrit par Monsieur Francis FROGÉ,
- Désigne Monsieur le Maire comme représentant de la commune pour recevoir cette somme et accomplir les démarches administratives s'y afférent.

ENVIRONNEMENT VOIRIE

Convention de servitude avec ENEDIS

Monsieur le Maire explique aux conseillers municipaux avoir reçu un courrier d'ENEDIS qui envisage des travaux d'amélioration de qualité de la desserte en électricité, notamment par le remplacement d'un poteau route de la Clé des Champs. Ce poteau se situe sur la parcelle cadastrée AL 12 propriété de la commune.

Pour se faire, il est nécessaire de passer une convention de servitude entre ENEDIS et la commune.

Il demande donc au conseil municipal son avis sur cette demande.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

- Accepte la convention de servitude avec ENEDIS pour la pose d'un poteau sur la parcelle AL 12
- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention et à accomplir toutes les formalités nécessaires dans cette affaire.

AFFAIRES SCOLAIRES

Conseil municipal des enfants 2020/2021 : résultats des élections

Les élections du conseil municipal des enfants se sont déroulées le mardi 03 novembre directement dans les écoles.

- <u>A l'école publique</u>: Marius AMELIE et Nathéo IZARD ont rejoint Kameron CALISTRO, Mathéo ROUTIER et Morgane TUDOCE-GARCIA.
- <u>A l'école privée</u>: Maxence BONENFANT et Quentin MARPAUD-CHARON rejoignent Loann DUPONT, Cyrielle GABARD et Charlène PECQUART.

La réunion plénière a eu lieu mardi 10 novembre et a permis d'apprendre aux enfants à se connaître et d'envisager quelques actions pour 2021.

URBANISME BATIMENTS

Rapport de la commission communale

Sur proposition de la commission communale « Urbanisme et Bâtiments », le conseil municipal approuve les avis émis sur les autorisations d'urbanisme.

Délégation à l	Monsieur le	Maire: déclaration d'intention de ne pas aliéner
3 TOOO /0000	_	TOTAL CONTRACTOR OF THE CONTRA

N°30/2020	Consorts DUQUENNE à MURATORI Jacques et MITROFANOVA
	Nina, 42bis rue Bonne Brise
N°31/2020	Consorts BARRANGER, CAILLON et RETUREAU à MORNET
	Grégory et MASSUYEAU Caroline, 8 rue du Haras
N°32/2020	Consorts BARRETEAU à MAINGARD Jean-François, 72-74 rue du
	Villebon

Dénomination de voies

Monsieur le Maire explique que conformément au déploiement de la fibre optique en Vendée, il est nécessaire de dénommer trois nouvelles voies.

Il propose ainsi de dénommer:

- Lieu-dit l'Egalité : Chemin de l'Egalité
- Lieu-dit la Croix Blanche : chemin de la Croix Blanche
- Voie d'accès au site équestre des Presnes : chemin des Presnes

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte les dénominations mentionnées ci-dessus.

Dénomination et numérotation des rues du lotissement le Val Fleuri

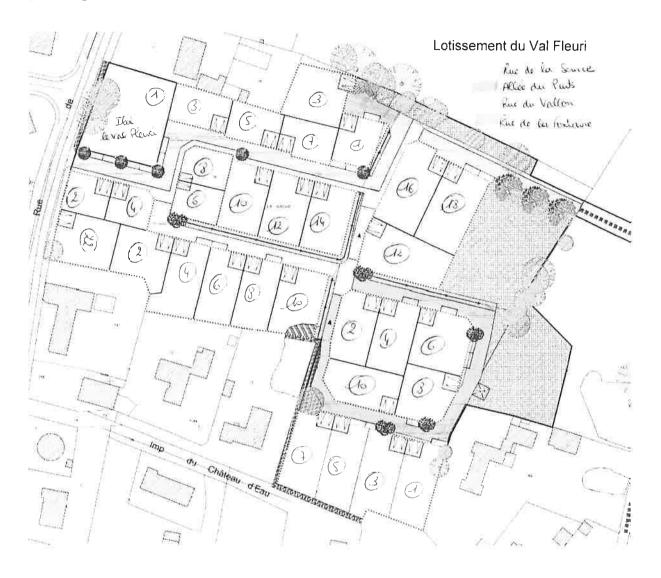
Considérant la nécessité d'attribuer un nom aux rues du lotissement le Val Fleuri,

Considérant la nécessité, pour faciliter le repérage, pour les services de secours (SAMU, Pompiers, Gendarmes qui ont du mal à localiser les adresses en cas de besoin), le travail des préposés de la Poste et des autres services publics ou commerciaux, la localisation sur les GPS, d'identifier clairement les adresses des immeubles et de procéder à leur numérotation :

La commission urbanisme, réunie le 8 octobre dernier, propose au conseil municipal de procéder à la dénomination des rues du lotissement le Val Fleuri comme suit :

- Rue de la Source (voie structurante du lotissement)
- Allée du Puits
- Rue du Vallon
- Rue de la Fontaine

Elle propose également d'arrêter la numérotation des bâtiments comme proposée sur le plan ci-après :



Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

- Valide la dénomination et la numérotation des voies du lotissement le Val Fleuri
- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Quartier d'habitation le Val Fleuri – avenant aux travaux lot 1

Monsieur le Maire signale à l'assemblée, dans le cadre des travaux réalisation du lotissement communal dénommé quartier du Val Fleuri, la nécessité de procéder à des modificatifs sur les travaux.

• L'avenant n°1 présenté par l'entreprise BODIN, titulaire du lot 1, fait état d'une plus-value de 3000€ HT faisant porter le montant total du marché à un montant de 532.845,97€ HT

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

- Accepte la réalisation de ces travaux
- Autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant correspondant.

COMMUNICATION AFFAIRES CULTURELLES SPORTIVES ET DE LOISIRS

Téléthon 2020

Le téléthon 2020 aura lieu le week-end du 04 au 06 décembre. Aucune manifestation n'est envisagée sur la commune. Toutefois, des urnes seront positionnées dans les commerces pour collecter les dons.

Echo Gervinois d'hiver

Le prochain écho gervinois, en préparation, aura pour thème central le CME. La dernière page mettra en avant les structures d'aides sociales. Il sera distribué dans les foyers la semaine 51.

AFFAIRES GENERALES

<u>Challans Gois Communauté – approbation du rapport 2019 sur la gestion des déchets</u>

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée du rapport 2019 sur la gestion des déchets. Chaque conseiller en a été destinataire avant la réunion.

Conformément au décret n°2000-404 du 11 mai 2000 du CGCL, il est demandé à l'assemblée de donner son avis sur le rapport présenté.

Monsieur Bertrand ISAAC souhaite apporter les observations suivantes :

- Le rapport est clair et complet
- Il est dommageable que l'impact de la période estivale sur notre territoire ne soit pas plus mis en exergue
- Sur le sujet de la redevance incitative, l'incitation est forte à y passer. Monsieur ISAAC souhaiterait que le rapport fasse mention de retours d'expérience d'autres collectivités de même taille pour avoir des éléments de comparaison
- Il souhaiterait également que la communauté de communes mène des actions éducatives et de sensibilisation auprès du public sur la production de déchets plastiques tels que les bouteilles d'eau minérale.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal émet un avis favorable au rapport d'activités 2019 tel que présenté.

<u>Challans Gois Communauté – approbation du rapport 2019 sur l'assainissement non collectif</u>

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée du rapport d'activités SPANC pour l'année 2019. Chaque conseiller en a été destinataire avant la réunion.

Conformément au décret n°2000-404 du 11 mai 2000 du CGCL, il est demandé à l'assemblée de donner son avis sur le rapport présenté.

Monsieur Bertrand ISAAC souhaite apporter les observations suivantes :

- Le rapport est très intéressant
- Il s'étonne de la progression très lente des mises en conformité des installations et s'inquiète du devenir des installations vieillissantes
- Il souhaite savoir si un plan d'actions, éventuellement financier, mis en place par la communauté de communes pourrait faire bouger les choses et inciter les propriétaires à mettre en conformité leurs installations.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal émet un avis favorable au rapport d'activités 2019 tel que présenté.

Dates à retenir:

• CCAS: mercredi 25 novembre 2020, 20h, salle du Villebon

• Conseil municipal: lundi 07 décembre 2020, 20h, salle du Villebon.

Le Maire,